

PAPETERIE

CARTOUCHES

MOBILIER

Bureau Vallée

INFORMATIQUE

IMPRIMERIE

BUREAUTIQUE

Facture I02220100016506 du 01/08/2025 09:21:06

(NF525) Sign. : B 0455 U6To

Shop & Qo - Encaissement Version 14.1.2515.3 12/06/2025

Nombre d'impression : 1 du 01/08/2025 09:21:20

Nombre de client : 1 Opération : vente - Biens



Bureau Vallée

Magasin :

BV

BV CAHORS

694 CHEMIN DE BELLECROIX

46000 CAHORS FRANCE

Tel : 0565302955

Email : bvcahors@orange.fr

Tel SAV : 0565302955

Client (8093) :

Entreprise Privée TI KAZ KREOL

168 RUE NATIONALE

46000 CAHORS

FRANCE

Siren : 881401798

TVA Intra. : FR53881401798

Facture n°I02220100016506
Du 01/08/2025

	Article	Qté	PUHT	Taux TVA	Montant TVA	PVHT
Emporté 01/08/25 09:21	97352 / 97352C 25 FEUILLES MAYA 120G A4 - VERT MOUSSE	1	4,16 €	20,00 %	0,83 €	4,16 €
Emporté 01/08/25 09:21	97350 / 97350C 25 FEUILLES MAYA 120G A4 - NOIR	1	4,16 €	20,00 %	0,83 €	4,16 €
TOTAL HT						8,32 €
TOTAL TVA						1,66 €
Total TTC						9,98 €

Vous avez été accueilli(e) par CR(lid:1022)
(Caisse 1 1)

Nom TVA	Montant HT	Taux TVA	Montant TVA	Montant TTC
Taux normal	8,32 €	20,00 %	1,66 €	9,98 €

Règlements

01/08/2025 09:21:06 - Chèque

9,98 €

Portable :	Tél. :	Signature du vendeur	Signature du client
Email :			

Garantie légale de conformité : 2 ans à compter de la livraison du bien.

Le client reconnaît et accepte les conditions générales de vente figurant au recto des présentes. Le vendeur conserve la propriété des marchandises livrées jusqu'à l'encaissement effectif de toutes sommes dues par le client à quelque titre que ce soit. Des pénalités de retard égales à trois fois le taux d'intérêt légal en vigueur au jour de la facture seront applicables en cas de paiement postérieur à la date d'échéance figurant sur la facture. En cas d'impayé ou de rejet de chèque pour défaut de provision, les sommes recouvrées seront majorées à titre de clause pénale d'une somme forfaitaire de 40 euros.

Aucun escompte n'est pratiqué. Taux des pénalités en l'absence de paiement : 10 % l'an (base Exact/360). En sus, une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement est fixée à 40 € par le décret n° 2012-1115 du 2 octobre 2012, due au créancier en cas de retard de paiement, conformément à l'article 121-II de la loi n° 2012-387 du 22 mars 2012.

BV CAHORS 694 CHEMIN DE BELLECROIX 46000 CAHORS FRANCE
SAS Au capital de 308230€ Siret : 92796373600016 SIREN : 9273963736 N° RCS : CAHORS 927963736 TVA : FR47 927963736 Code APE 4749Z